Nations Unies E/C.2/2003/2

Conseil économique et social

Distr. générale
4 octobre 2002
Français
Original: anglais

Comité chargé des organisations non gouvernementales
Session ordinaire de 2003 (5-24 mai 2003)
Examen des rapports quadriennaux soumis par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil économique et social

Rapports quadriennaux, 1997-2000, présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social

Note du Secrétaire général

Table des matières

		Page
1.	Association internationale de femmes à la radio et à la télévision	2
2.	Conseil international des traités indiens	4
3.	Institut international de la presse	8
4.	Mouvement international des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies	11
5.	Islamic Relief (Secours islamique)	14
6.	Comité canadien d'action sur le statut de la femme	18
7.	Conseil national des femmes du Canada	22
8.	Les sentiers de la paix	26
9.	Robert F. Kennedy Memorial	30
10.	Women's Missionary Society of the African Methodist Episcopal Church	33

02-62234 (F) 181102 181102

1. Association internationale de femmes à la radio et à la télévision

(Statut consultatif spécial accordé en 1985)

L'Association internationale de femmes à la radio et à la télévision a pour objectif de permettre des contacts personnels et professionnels entre des femmes du monde entier travaillant dans le domaine de l'audiovisuel. Créée en 1951, elle regroupe en réseau des femmes exerçant une activité dans le domaine de la radiodiffusion et de la télévision et dans les domaines connexes liés à l'audiovisuel.

L'Association est une organisation non gouvernementale (ONG) à but non lucratif de femmes du secteur audiovisuel désireuses d'échanger des idées et des connaissances professionnelles et techniques et d'utiliser des ressources pour aider d'autres femmes qui travaillent dans le domaine des médias électroniques ou reçoivent une formation à ce type d'activités, en accordant une attention particulière aux femmes des pays en développement.

L'Association internationale de femmes à la radio et à la télévision recrute activement ses membres partout dans le monde et entretient des relations de coopération avec d'autres organisations féminines du domaine des médias. Sur le plan géographique, elle compte des membres en Australie, en Asie, en Afrique, en Europe, aux États-Unis, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Elle s'emploie constamment à développer ses effectifs.

Les ressources financières de l'Association proviennent des cotisations de ses membres, qui sont fixées selon une échelle mobile tenant compte du niveau de rémunération. En outre, elle reçoit des fonds de la NORAD et de Focus, qui sont des organisations norvégiennes de coopération pour le développement, et un appui spécial pour ses conférences de la Friedrich Ebert Stiftung, organisation allemande, et de Worldview.

L'Association entretient d'étroits contacts avec la Women's International Media Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, Young Asia Television à Colombo (Sri Lanka) et Worldview. Des organisations locales de femmes travaillant dans l'audiovisuel dans divers pays d'Afrique, à Sri Lanka, en Inde et en Allemagne collaborent étroitement avec l'Association, en particulier pour organiser des réunions régionales et des conférences biennales.

L'Association participe chaque année en septembre et octobre à la conférence des organisations non gouvernementales du Département de l'information qui se tient à l'ONU. Les représentantes principale et suppléante de l'Association auprès de l'ONU et un certain nombre de ses membres ont assisté aux réunions du Comité préparatoire, du 28 février au 17 mars 2000.

L'Association a participé à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en 2000 : égalité, développement et paix pour le XXIe siècle ». Elle a organisé à cette occasion trois ateliers d'ONG qui ont eu lieu au Methodist Church Center et au Freedom Forum, ainsi que des tables rondes portant sur : a) la condition de la femme dans les médias; b) les femmes et le matériel médiatique; et c) les femmes, les médias et les machines. Ces réunions ont donné lieu à des démonstrations pratiques et à des séances de formation.

En application de la section J (Les femmes et les médias) du Programme d'action, l'Association a présenté ses observations et propositions dans une déclaration destinée au grand public et aux journalistes. Cette déclaration a été largement diffusée aux ONG ainsi qu'aux participants à la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

L'Association a organisé des ateliers en collaboration avec l'International Media Foundation et l'AMARC, organisation canadienne de femmes visant à développer la présence des femmes dans les stations de radio locales.

La représentante principale de l'Association a largement contribué à organiser et diriger le centre de presse officiel des ONG pendant toute la session extraordinaire. Le centre de presse, qui était géré en collaboration entre le Communications Consortium Media Center et le Women's International Tribune Center, a mené avec succès toute une gamme d'activités – information, communiqués de presse quotidiens, organisation de conférences de presse et d'interviews individuelles, services d'ordinateur et de téléphone – à l'intention d'environ 1 200 journalistes du monde entier représentant des chaînes de radiodiffusion et de télévision, la presse écrite et d'autres sources d'information.

L'Association a ses représentantes accréditées auprès des Nations Unies à Genève, en Asie et en Afrique, qui ont pour mission d'assister aux réunions et conférences de l'ONU tenues dans ces régions et de faire rapport à leur sujet.

L'Association a organisé entre les conférences biennales des réunions régionales qui ont eu lieu à Harare (novembre 1999), au Cameroun (novembre 2000) et en Norvège (décembre 2000). Ces réunions, d'une durée d'un à trois jours, servent à renforcer les engagements pris pour l'application du Programme d'action, à créer des réseaux et à informer et motiver les femmes travaillant dans le domaine de l'audiovisuel. À la réunion qui s'est tenue en Norvège (et à laquelle participaient notamment des femmes venues du Danemark, de Finlande et de Suède), des exposés ont été présentés sur le rôle des femmes dans les médias et sur les moyens de sensibiliser les journalistes et le public au rôle des médias.

Des membres de l'Association ont participé à la réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok en septembre 2000 et à laquelle le débat a porté sur la mise en oeuvre du Programme d'action.

L'Association a créé un site Web en 1999, qui est accessible à ses membres du monde entier et à toutes personnes intéressées. Ce site (<http://www.iawrt.org>) présente des renseignements à jour, des informations sur les activités de l'ONU, une base de données, le dernier en date des bulletins de l'Association et les bulletins antérieurs, et divers extraits de programmes radiodiffusés et télévisés provenant de sources d'information du monde entier.

En 1999 toujours, l'Association a créé, en collaboration avec Young Asia Television de Sri Lanka, un programme de formation pratique subventionné à l'intention de stagiaires. Ce programme offre à des membres de l'Association une formation pratique d'une durée de trois mois dans les studios de télévision de Young Asia à Colombo.

2. Conseil international des traités indiens

(Statut consultatif spécial accordé en 1977)

Le Conseil international des traités indiens est une organisation de populations autochtones d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale, d'Amérique latine et du Pacifique oeuvrant pour la souveraineté et l'autodétermination des populations autochtones et pour la reconnaissance et la protection des droits, des traités, des cultures traditionnelles et des terres sacrées des autochtones. Le Conseil a été créé en 1974 lors d'une réunion tenue à Standing Rock, South Dakota, à laquelle participaient plus de 5 000 représentants de 98 nations autochtones. En 1977, il a été reconnu en tant qu'organisation non gouvernementale (ONG) dotée du statut consultatif de la catégorie II auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, et a été la première organisation autochtone à obtenir ce statut.

Les objectifs du Conseil sont les suivants : a) faire reconnaître et promouvoir la souveraineté politique, économique et culturelle et le droit à l'autodétermination des nations autochtones partout dans le monde; b) fonder ses travaux et son activisme sur les valeurs traditionnelles du monde autochtone, et faire reconnaître et respecter le rôle de conseiller et de dirigeant de nos aînés et de nos chefs spirituels; c) construire et renforcer l'unité et les alliances entre les populations autochtones du monde; d) affirmer les droits des populations autochtones, tels que consacrés dans les traités, lois et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme; e) faire connaître aux populations et aux organisations non indiennes les cultures indiennes et les luttes menées par les Indiens pour l'autodétermination, la justice raciale et la justice dans le domaine de l'environnement; f) présenter une conception autochtone du monde fondée sur la paix, le respect et l'équilibre aux lieu et place de la conception fondée sur le militarisme, l'industrialisme et l'exploitation et la destruction du monde naturel.

Depuis notre dernier rapport quadriennal, présenté en 1996, le Conseil a ouvert trois nouveaux bureaux aux adresses suivantes :

- Indigenous Trading Company, P.O. Box 7276, Minneapolis, Minnesota 55407-0276;
- Bureau régional pour l'Amérique centrale, 32 Av. 1-56 Zona 7, Guatemala, Colonia UTATLAN;
- Bureau de New York, P.O. Box 3727, Grand Central Station, New York, NY 10163

Le Conseil continue à offrir un moyen de liaison, de communication et d'organisation unique pour permettre aux populations traditionnelles et aux simples citoyens de s'employer à résoudre des problèmes d'importance critique pour leurs communautés. Les membres affiliés du Conseil comprennent plus de 100 organisations, tribus et communautés. Les communautés autochtones affiliées apportent une contribution directe à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des programmes, priorités, politiques et prises de position du Conseil en participant à ses conférences et en siégeant à son conseil de direction.

Le Conseil donne la priorité à l'action commune et à la conclusion d'alliances stratégiques, à une très large collaboration et à la constitution de réseaux regroupant un grand nombre d'ONG autochtones et non autochtones, pour traiter les questions

d'intérêt commun, partager l'information et coordonner des stratégies institutionnelles. Il entretient une association particulièrement active avec les organismes suivants : Indigenous Environment Network, Conseil mondial des Églises, National Congress of American Indians, American Indian Law Alliance, Amnesty International et Nordic Saami Council.

Le Conseil a participé aux sessions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires de 1997 à 2000, en particulier aux sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme; au Groupe de travail des populations autochtones; et à la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme; ainsi qu'au Groupe de travail intersessions à composition non limitée chargé d'élaborer un projet de déclaration sur les droits des populations autochtones.

Le Conseil a participé également aux quatrième et cinquième sessions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (à Bratislava en 1998 et au Kenya en 2000); à la Commission du développement durable et aux sessions du Groupe intergouvernemental des Nations Unies sur les forêts; à l'élaboration de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et aux groupes d'experts et comités préparatoires à la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (en 2000).

De nombreuses déclarations écrites et orales ont été présentées à chaque session. En 1997, les interventions du Conseil aux réunions de l'ONU ont porté sur les thèmes suivants : droit des populations autochtones au développement, droit des enfants, la santé et le projet sur la diversité du génome, étude des traités adoptés sous les auspices de l'ONU, les Chiapas et les conflits armés, le Guatemala et l'Accord sur une paix ferme et durable, l'élimination des déchets toxiques, la protection de l'héritage des populations autochtones et l'étude des droits fonciers des autochtones. En 1998, ses interventions ont porté sur la protection des écosystèmes contre les formes de développement imposées, la réinstallation forcée en dehors des zones d'habitat traditionnel, les droits des prisonniers, les droits de propriété intellectuelle, le Forum permanent des populations autochtones, le projet de déclaration sur les droits des populations autochtones, les droits des femmes, les travailleurs migrants, la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, les droits de l'homme et le développement scientifique et technologique et les droits de tous les peuples à l'autodétermination.

En 1999, le Conseil a traité des sujets suivants : les droits civils et politiques, l'intolérance religieuse, la protection des sites sacrés, la question de l'impunité, la santé des populations autochtones du monde, l'organisation d'un atelier sur les médias autochtones, les pratiques de subsistance traditionnelles, la gestion des forêts et des terres, les droits sur l'eau et les pratiques de subsistance. En 2000, ses interventions ont porté sur l'élaboration de normes internationales concernant les forêts, les changements climatiques, les polluants organiques persistants, le renforcement des accords internationaux, la Convention pour l'élimination de la discrimination raciale, la justice en matière d'environnement et la déontologie dans le domaine de la biologie.

De 1997 à 2000, le Conseil international des traités indiens a accrédité des délégués autochtones venus des États-Unis, d'Alaska, d'Équateur, du Canada, de Bolivie, du Guatemala, du Panama et du Mexique pour qu'ils participent à des réunions de l'ONU.

En 1998, le Secrétariat de l'ONU a invité le Conseil à présenter un article sur le projet relatif au génome qui a été publié comme document (E/CN.4/Sub.2/AC.4/1998/4/Add.1). Il a tenu des consultations avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme sur les sujets suivants : Plan d'action de la troisième Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, situation des droits de l'homme au Mexique et au Guatemala et création au sein du système des Nations Unies du Forum permanent des populations autochtones; avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur les modes traditionnels d'acquisition des connaissances; avec le Programme des Nations Unies pour le développement, sur le rétablissement d'un groupe de travail sur les populations autochtones au sein du PNUD; et avec l'Organisation mondiale de la santé, sur l'élaboration d'une politique de la santé pour les populations autochtones du monde.

En 1997, le Directeur exécutif du Conseil international des traités indiens a été l'un des deux représentants autochtones invités à prendre la parole à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies chargée de l'examen et de l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du programme Action 21; il représentait à cette occasion le principal groupe de populations autochtones. Le Conseil a apporté des services de consultant au Comité international de bioéthique de l'UNESCO et a participé à la Conférence internationale d'experts de l'UNESCO sur l'exercice du droit à l'autodétermination qui s'est tenue à Barcelone. Il a continué à participer en tant qu'organisation membre à l'Union mondiale pour la nature, qui traite de questions relatives à l'environnement et à sa protection.

Le Conseil a déposé une plainte officielle à la suite de laquelle, en 1998, le Rapporteur des Nations Unies sur toutes les formes d'intolérance religieuse et de discrimination fondée sur la religion s'est rendu aux États-Unis. À l'occasion de cette visite, le Conseil a coordonné, à la demande du Rapporteur, la présentation d'exposés par plus de 40 communautés, tribus, organisations et chefs spirituels autochtones, qui ont insisté sur les rapports spirituels qui unissent les populations autochtones à leurs terres et à leurs sites sacrés traditionnels.

D'autres plaintes et demandes d'action urgentes ont été déposées, suivies ou mises à jour par le Conseil et transmises aux représentants spéciaux du Secrétaire général ou rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (Mexique); les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (Guatemala); les droits fonciers (États-Unis); l'intolérance religieuse (États-Unis); et les traités, accords et autres arrangements constructifs entre les États et les populations autochtones (États-Unis, Mexique); ainsi qu'au Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, à l'Organisation internationale du Travail (Oaxaca, Mexique) et au Groupe de travail sur la détention arbitraire (États-Unis, El Salvador, Mexique).

Le Conseil a reçu un appui financier du Fonds de contribution volontaire des Nations Unies pour les populations autochtones qui lui a permis de se faire représenter au Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme en 1998 et il a désigné un participant qui a bénéficié du programme de bourses des Nations Unies pour la Décennie internationale des populations autochtones en 1997. Les ressources financières du Conseil se sont améliorées modestement mais régulièrement au cours

des quatre années écoulées, les dons individuels et les subventions de fondations continuant à constituer l'essentiel de ses moyens financiers. Un état financier pour le dernier exercice achevé figure dans le présent rapport.

3. Institut international de la presse (IIP)

(Statut consultatif spécial accordé en 1993)

Déclaration liminaire

L'Institut international de la presse (IIP) est un réseau mondial qui regroupe des rédacteurs de journaux, des responsables des médias et des grands journalistes et qui a pour vocation de protéger et de promouvoir la liberté de la presse et d'améliorer les normes et les pratiques du journalisme. Fondé en octobre 1950 par 34 rédacteurs appartenant à 15 pays, l'IIP représente aujourd'hui une organisation vraiment mondiale qui compte plus de 2 000 membres dans 110 pays. Bien que l'ampleur de l'organisation ait évolué, sa raison d'être demeure inchangée, à savoir que la liberté d'expression est le droit qui garantit tous les autres droits et que cette liberté doit être défendue et protégée.

L'IIP regroupe des rédacteurs et des responsables des médias qui travaillent pour certains des médias les plus respectés dans le monde. L'IIP a également créé une nouvelle catégorie de membres, à savoir les « grands journalistes de l'IIP », à laquelle peuvent appartenir des chefs de département des médias, des chefs de bureau, des correspondants et autres. Par ailleurs, les membres de l'IIP ont créé dans plusieurs pays des comités nationaux qui appuient l'IIP dans son action pour améliorer la situation des médias. L'IIP est membre du Comité mondial pour la liberté de la presse.

Activités consultatives de l'IIP auprès des organes et institutions spécialisées des Nations Unies

Janvier 1997 : Paris. Un représentant de l'IIP a assisté à Paris à la troisième réunion du Comité consultatif chargé de préparer le Séminaire ONU/UNESCO sur les médias européens pluralistes et indépendants, qui a eu lieu en septembre 1997 à Sofia. L'IIP a également fourni à l'UNESCO des renseignements de base sur la situation des médias en Europe.

18-20 mai 1997 : New York. Le Directeur de l'IIP a participé à la réunion du Comité de coordination des organisations pour la liberté de la presse auquel appartient l'IIP. Cette réunion a été organisée afin de coïncider avec la session de mai du Comité de l'information, à l'occasion de laquelle les pays non alignés qui ont du poids devaient promouvoir la relance du Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC). Les ministres de l'information de près de 30 pays non alignés, à l'occasion d'une conférence qui a eu lieu à Abuja (Nigéria), du 3 au 6 septembre 1996, avaient demandé que soit relancée l'idée de ce nouvel ordre mondial. Dans leurs déclarations, les ministres ont affirmé que les pays développés utilisaient leurs médias pour diffuser des informations mensongères et falsifiées sur ce qui se passe dans les pays en développement, ce qui était précisément l'argument utilisé dans les années 70, lors du premier lancement du NOMIC.

Lors d'une rencontre avec Samir Sanbar, Sous-Secrétaire général à l'information, le Comité de coordination a reçu l'assurance que la question du NOMIC ne serait pas examinée lors des réunions de l'année 1997. Toutefois, une autre question, à savoir l'organisation d'une conférence mondiale de l'ONU sur les

médias, est toujours envisagée et pourrait se concrétiser à tout moment. Le Comité s'est engagé à suivre de près toute évolution de la situation.

27 mai 1998 :Moscou. Les membres de l'IIP, qui se sont réunis à Moscou pour le Congrès mondial annuel de l'IIP et la quarante-septième Assemblée générale, ont publié une résolution dans laquelle ils invitaient les autorités du monde entier à réaffirmer les dispositions de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme à l'occasion du cinquantième anniversaire de cette déclaration. À la même occasion, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mary Robinson, a évoqué les « 50 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme », lors du Congrès mondial annuel de l'IIP à Moscou.

Décembre 1998 : Vienne. L'IIP, en collaboration avec Pressclub Concordia et l'Association autrichienne des propriétaires de journaux, a célébré le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU en invitant Henrikas Yushkiavitshus, Sous-Directeur général de la communication, de l'information et de l'informatique à l'UNESCO, à Paris, à donner une conférence sur le thème des « Nouvelles menaces à la liberté d'opinion et d'expression ». Des rédacteurs de journaux autrichiens, des correspondants étrangers, des diplomates internationaux et des parlementaires autrichiens appartenant aux divers partis politiques ont assisté à cette conférence, placée sous la présidence de M. Heinz Fischer, Président du Parlement autrichien, qui a lui-même parlé sur le thème de « l'attachement de l'Autriche aux droits de l'homme ».

21 février 1999 : Washington. Le Directeur de l'IIP a participé à une réunion du Comité de coordination des organisations pour la liberté de la presse à Washington. Cette réunion a adopté la résolution suivante au sujet du successeur de Federico Mayor, Directeur général de l'UNESCO :

> « Nous, les représentants soussignés du Comité de coordination des organisations pour la liberté de la presse, invitons instamment les États membres de l'UNESCO, lorsqu'ils chercheront un successeur au Directeur général, Federico Mayor, dont le mandat prend fin à l'automne 1999, à exiger de tout candidat au poste de directeur général qu'il ou elle s'engage de façon positive, claire et publique à réaffirmer et à souligner la liberté d'expression, y compris la liberté de la presse. Cet engagement en faveur de la liberté de la presse se fonde sur la Constitution de l'UNESCO et sur les cinq Déclarations régionales (Windhoek, Almaty, Santiago du Chili, Sana'a et Sofia) sur la promotion de médias indépendants et pluralistes qui ont été entérinées par les conférences générales de l'UNESCO. »

1er mars 1999 : Paris. Le Directeur de l'IIP a assisté à la réunion consultative des ONG sur l'incidence sur la société des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui s'est tenue au siège de l'UNESCO à Paris. L'UNESCO a convoqué cette réunion officieuse afin de recueillir les vues et les espoirs de quelques-uns de ses principaux partenaires, en particulier ceux qui travaillent en étroite collaboration avec le secteur de la communication, de l'information et de l'informatique.

3 mai 2000 : Boston. Mme Louise Fréchette, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, s'est adressée aux participants – plus de 400 – du Congrès annuel mondial de l'IIP qui s'est tenu à Boston (États-Unis d'Amérique)

lors de la cérémonie de clôture de la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai).

4-5 mai 2000 : Genève. Le représentant de l'IIP a assisté à la table ronde sur les médias pendant et après les périodes de conflit qui a été organisée à Genève par le Programme de l'UNESCO pour la liberté d'expression, la démocratie et la paix. Des représentants d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales se sont rencontrés pour discuter de la manière de lutter contre la propagande de guerre et l'incitation à la haine sans porter préjudice à la liberté de la presse et à l'indépendance de vues des médias locaux. À l'issue de cette réunion de deux jours, les participants ont rédigé une charte des recommandations pour l'action à venir.

13-15 novembre : Paris. Le Directeur de l'IIP a participé, au siège de l'UNESCO, à Paris, à « INFOéthiques 2000 : le droit à l'accès universel à l'information au XXIe siècle ». La conférence avait pour thèmes principaux le rôle des services publics dans l'accès à l'information, l'idée d'une utilisation équitable dans la société d'information, et enfin la protection de la dignité humaine à l'ère de l'informatique. L'objectif déclaré de la réunion était d'étudier la possibilité de dégager un consensus international sur les principes éthiques et juridiques applicables au cyberespace et de continuer à harmoniser le nouveau programme d'information de la société de l'UNESCO.

4. Mouvement international des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies

(Statut consultatif général accordé en 1973)

Introduction

Le Mouvement international des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies est une organisation internationale de jeunes et d'étudiants oeuvrant en faveur des objectifs et des idéaux de l'Organisation des Nations Unies – paix, justice, développement, droits de l'homme et solidarité internationale – afin de mieux faire connaître l'Organisation des Nations Unies, son importance réelle et ses possibilités. Ce mouvement a sur tous les continents des associations affiliées qui s'emploient de diverses manières à mettre en oeuvre les plans et programmes des Nations Unies et à créer un monde plus juste et équitable. Pendant la période 1997-2000, ce mouvement a continué de s'intéresser de manière active et suivie à une large gamme de questions inscrites à l'ordre du jour de l'ONU en y associant ses membres dans toutes les régions, en particulier dans les pays en développement.

Participation aux réunions et aux conférences de l'ONU

Au cours de la période étudiée, le Mouvement a participé régulièrement aux sessions annuelles du Conseil économique et social. Lors de la session de 1997, il a fait une intervention orale sur l'élimination du racisme et une autre intervention orale sur des moyens novateurs de recueillir des fonds en faveur du développement. Lors de la session de 1998, le Mouvement a, dans cette même ligne, fait une intervention orale sur le financement du développement.

Le Mouvement participe régulièrement à la Commission des droits de l'homme et à la Sous-Commission des droits de l'homme. Lors de la session de 1997 de la Commission des droits de l'homme, il a fait une déclaration orale au nom d'un groupe d'ONG au sujet du racisme et de la convocation d'une conférence mondiale contre le racisme. Le Mouvement s'est aussi associé aux déclarations communes faites par d'autres ONG devant la Commission.

Le Mouvement a participé activement à toutes les sessions de la Commission du développement durable. Plusieurs interventions orales ont été faites devant la Commission, certaines au nom du groupe des jeunes participants à la Commission.

Au cours de la première moitié des années 90, le Mouvement a concentré une large part de ses activités à la préparation des grandes conférences mondiales de l'ONU et à la participation à ces conférences. La participation au suivi a donc été importante pour le Mouvement, qui a assisté aux différents examens quinquennaux des conférences mondiales, à savoir notamment : la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21 (juin 1997), la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (30 juin-2 juillet 1999), la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à un examen d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme d'action pour sur les petits États insulaires en développement (septembre 1999), la vingt-quatrième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation (juin 2000), la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en 2000 : égalité, développement et paix pour le XXIe siècle », en juin 2000.

Plusieurs réunions et activités ont été organisées par le Mouvement en rapport avec ces réunions. Lors de la session extraordinaire de juin 1997 sur le développement durable, le Mouvement a organisé à New York un forum de la jeunesse qui a réuni les jeunes participants à la session extraordinaire et a abouti à la Déclaration des jeunes au deuxième Sommet « Planète Terre » sur le développement durable et la justice mondiale qui a été soumise au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le Mouvement international des jeunes a participé à la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse organisée en août 1998 par le Portugal, en collaboration avec l'ONU, et a fait une déclaration lors de la session plénière de cette conférence.

Le Mouvement a participé à plusieurs autres réunions de l'ONU sur différents thèmes, y compris des questions liées au désarmement.

Dans sa participation aux différentes réunions et conférences de l'ONU, le Mouvement s'est attaché tout particulièrement à garantir une représentation des pays en développement, et plus particulièrement des pays africains, dans sa direction et sa composition.

Coopération avec les organes et le Secrétariat de l'ONU

Le Mouvement international des jeunes a entretenu des relations de collaboration avec toute une gamme de départements du Secrétariat et d'organes des Nations Unies, notamment ceux qui s'occupent du développement, du désarmement, des droits de l'homme, des établissements humains, de la jeunesse, de l'enfance, du sida et de la coopération Sud-Sud.

La promotion d'activités de jeunes en faveur de la coopération Sud-Sud est un important domaine d'activité pour le Mouvement étant donné que la majorité de ses membres appartiennent à l'hémisphère Sud. Le Mouvement entretient des relations étroites avec de très nombreux institutions et mécanismes renommés de l'hémisphère Sud qui s'emploient à encourager la coopération Sud-Sud. En décembre 1999, le Mouvement a organisé un cours international de formation de jeunes cadres et une conférence sur les jeunes générations et les questions liées à la coopération Sud-Sud à Lagos (Nigéria). Cette conférence a reçu un appui financier du Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero du Groupe des 77 et du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du PNUD, qui ont participé à la préparation de la réunion. La formation de cadres en matière de coopération Sud-Sud a été suivie par une coopération avec des structures régionales de jeunes dans l'hémisphère Sud et par des réunions et conférences à l'ONU.

En Afrique, des programmes et des activités liés à la santé des jeunes ont été mis au point par le Bureau régional africain du Mouvement dans le cadre du suivi de la Conférence des jeunes pour la lutte contre le sida qu'il avait organisée à Accra en septembre 1996 avec l'appui d'un certain nombre d'institutions, et notamment ONUSIDA.

Le Mouvement a suivi de près les grandes orientations adoptées par l'ONU à l'égard des jeunes et s'est employé à assurer la mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale sur la jeunesse. Le Mouvement a pris part à l'organisation du Forum mondial de la jeunesse, organisé par le Secrétariat de l'ONU au Portugal en août 1998.

Coopération avec les ONG au service des objectifs de l'ONU

Le Mouvement international des jeunes estime qu'une collaboration et des activités communes entre les ONG qui bénéficient du statut consultatif revêt une grande importance pour la promotion des objectifs communs et la mise en oeuvre des programmes de l'ONU.

Entre 1997 et 2000, les membres du Mouvement ont à plusieurs reprises été élus à divers postes au sein du Comité directeur des ONG de la Commission du développement durable.

Au cours de la période étudiée, le Mouvement a occupé la vice-présidence du Comité spécial des ONG sur le développement (Genève) et a été membre du Bureau du Comité spécial des ONG sur le désarmement (Genève). Il a également occupé des fonctions au sein de la réunion officieuse de Genève sur les ONG axées sur la jeunesse, le Forum de liaison des ONG sur l'environnement et le développement et le Sous-Comité des ONG sur le Sud.

Le Mouvement a coparrainé le Comité directeur intérimaire du Comité de planification des ONG en vue de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, entre 1999 et la première réunion du Comité préparatoire de cette conférence.

Le Mouvement s'est employé énergiquement, pendant la période 1999-2000, à garantir le succès du Forum du Millénaire qui s'est tenu au Siège de l'ONU en mai 2000. Le Mouvement a participé aux réunions du Conseil consultatif de planification et du Comité directeur et a été élu à la vice-présidence du Comité directeur et du Conseil consultatif de planification de ce Forum du Millénaire.

5. Islamic Relief (Secours islamique)

(Statut consultatif spécial accordé en 1993)

Introduction

Le présent rapport quadriennal couvre les activités d'Islamic Relief et notamment sa contribution aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

Islamic Relief est une organisation de bienfaisance internationale spécialisée dans le secours et le développement, dont l'objectif est d'alléger les souffrances des pays les plus pauvres du monde. C'est une organisation non politique et indépendante fondée en 1984. Depuis sa création, Islamic Relief s'est développé rapidement, ses activités couvrant aujourd'hui quatre continents et consistant en projets d'urgence et de développement à long terme dans certaines des communautés les plus pauvres du monde. Islamic Relief, dont le siège est à Birmingham (Royaume-Uni), compte neuf bureaux officiels de collecte de fonds sis au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Suède, en Allemagne, aux Pays-Bas, en France, en Belgique, à Maurice, et en Suisse, et 11 bureaux locaux dans les pays suivants : Afghanistan, Albanie, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Kosovo, Mali, Pakistan, Palestine, Russie (République de Kabardino-Balkarie) et Soudan. Les secteurs dans lesquels Islamic Relief se spécialise sont : l'enseignement et la formation professionnelle, la santé et la nutrition, les questions d'approvisionnement en eau et d'assainissement, la génération de revenus, l'aide aux orphelins, les plans en prévision des catastrophes et les secours d'urgence.

L'organisation n'a aucun lien avec un quelconque gouvernement susceptible d'influencer sa gestion ou l'orientation de ses activités. Toutefois, elle peut accepter des dons ou des services fournis par des services gouvernementaux à l'appui de certains projets. Par exemple, le Ministère du développement international (DFID) du Royaume-Uni a soutenu financièrement les projets de développement et de secours d'urgence d'Islamic Relief au Bangladesh, au Mali et au Pakistan.

Participation aux conférences et réunions des Nations Unies

Depuis 1997, Islamic Relief a participé à de nombreuses conférences et réunions des Nations Unies. De mai à juillet 1999, son bureau d'Albanie a participé à diverses réunions de coordination organisées par le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) à Shkodra dans le nord du pays pour discuter de la situation des camps de réfugiés et de la sécurité des réfugiés et du personnel expatrié. En février 2000, son Coordonnateur des secours d'urgence a participé, avec le HCR, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'UNICEF, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à diverses réunions tenues à Moscou portant sur la crise de Tchétchénie, qui avait éclaté quatre mois auparavant. Le même représentant a participé en mai 2000, à Nazran, avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à des réunions concernant la situation humanitaire des Tchétchènes déplacés en Ingouchie. Au cours de la même année, Islamic Relief a participé à d'autres conférences, réunions et ateliers organisés à Tombouctou et Bamako (Mali) et au Sénégal par le HCR, le PAM et l'UNESCO, dont la conférence sur l'éducation pour tous. Au cours de la période 1998-2000, Islamic Relief a participé à de nombreuses réunions du bureau du HCR en Bosnie concernant l'appui à son programme de retours. Le 8 novembre 2000,

Islamic Relief a tenu une réunion avec le PAM à Quetta (Pakistan) portant sur l'attribution de blé aux provinces de Kandahar et de Helmand. Le mois suivant, le 1er décembre 2000, le PAM lui a officiellement demandé de participer à une distribution de nourriture après la présentation de son rapport d'évaluation.

Coopération avec les programmes, organes et institutions spécialisées des Nations Unies

Kosovo

- Contrat de sensibilisation aux dangers posés par les mines avec l'UNICEF : programme d'instruction d'enfant à enfant (1999-2000);
- Contrat de formation pour la sensibilisation aux dangers posés par les mines avec le Centre de lutte antimines de l'ONU : formation d'imams et d'épouses d'imans (1999-2000);
- Contrat portant sur la fourniture de logements aux rapatriés avec le HCR (1999-2000).

Bosnie

- Programme de formation en matière de services d'appui à la gestion, à l'intention des ONG bosniaques, financé par le HCR (1999);
- Coopération avec le Programme de retour concernant la Bosnie orientale, coordonné par le HCR. Islamic Relief a construit plus de 200 logements et trois écoles.

Tchétchénie

- Depuis novembre 2000, Islamic Relief travaille en tant que partenaire d'exécution du PAM en République d'Ingouchie.

Pakistan

- Islamic Relief y travaille depuis 2000 en tant que chef de file pour la mise en oeuvre d'un projet du HCR concernant les camps de réfugiés. L'organisation gère également deux camps de réfugiés au nom du HCR et assure l'intérim pour la gestion du camp intermédiaire de Chaman.

Mali

En 1997, Islamic Relief a convenu avec le HCR d'un plan pour aider à la réintégration des rapatriés et personnes déplacées à Gourman-Rharous. Le HCR a accepté de fournir une contribution de 193 763 dollars pour ce projet. Les représentants d'Islamic Relief ont également collaboré avec le PAM à l'amélioration de la coopération sur le terrain.

Depuis 2000, Islamic Relief a coopéré avec :

- L'UNESCO : en tant que membre du consortium d'ONG travaillant sur le programme Éducation pour tous;
- Le bureau du PAM au Mali : dans le cadre de la mission d'évaluation de son action en faveur des femmes;

- Le bureau du PAM au Mali : dans le cadre de la mission d'évaluation de son projet de cantines scolaires.

Soudan

- L'UNICEF soutient depuis 1997 de nombreux projets, tels que le Centre de soins maternels et infantiles et d'alimentation d'El Obeid en lui fournissant vaccins, sels de réhydratation et Unimix pour les enfants souffrant de malnutrition;
- Le Programme de formation professionnelle et d'enseignement et le Programme d'alphabétisation pour adultes d'El Obeid sont également soutenus par le PAM depuis 1997 dans le cadre de son programme « vivres contre travail ».

Autres activités menées avec l'Organisation des Nations Unies

De 1997 à 1999, Islamic Relief a participé aux projets cofinancés suivants :

- HCR : projet de réintégration des rapatriés dans leur communauté du nord du Mali;
- PAM : activités de type « vivres contre travail » en faveur des rapatriés et communautés résidentes du cercle de Gourma Rharous, dans la région de Tombouctou (Mali);
- PAM : activités de type « vivres contre formation » en faveur des rapatriés et de la population résidente du cercle de Gourma Rharous, dans la région de Tombouctou (Mali);
- PAM : projet de soutien aux cantines scolaires pour l'amélioration de l'enseignement des filles dans le cercle de Gourma Rharous, région de Tombouctou (Mali);
- En 1997, Islamic Relief est devenu membre de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies;
- En 1997 également, Islamic Relief a demandé conseil à l'OMS au sujet du problème de tuberculose affectant la Tchétchénie afin de faire passer une proposition pour le traitement des victimes;
- La même année, Islamic Relief a fourni au Bureau de Genève du HCR, en réponse à un questionnaire de ce dernier, des renseignements sur ses capacités opérationnelles.

Composition géographique d'Islamic Relief

Afrique

1.	Mali	1 institution
2.	Soudan	1 institution

Asie		
3.	Azerbaïdjan	1 institution
4.	Bangladesh	1 institution
5.	Kazakhstan	1 institution
6.	Maurice	1 institution
7.	Pakistan	1 institution
8.	Palestine	1 institution
9.	Russie (République de Kabardino-Balkarie)	1 institution
Europe		
10.	Albanie	1 institution
11.	Belgique	1 institution
12.	Bosnie	1 institution
13.	France	1 institution
14.	Allemagne	1 institution
15.	Pays-Bas	1 institution
16.	Kosovo	1 institution
17.	Suède	1 institution
18.	Suisse	1 institution
19.	Royaume-Uni	1 institution
Amérique du Nord		
20.	États-Unis	1 institution

6. Comité canadien d'action sur le statut de la femme

(Statut consultatif spécial accordé en 1997)

Introduction

Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme (CCA) est l'organisation féministe la plus importante du Canada oeuvrant pour l'égalité des droits de la femme tant sur le plan national qu'international. Le CCA s'inspire d'un principe féministe antiraciste et antidiscriminatoire et est convaincu que le droit des femmes à l'égalité doit englober leurs droits sociaux, culturels, politiques, civils et économiques. Il réunit plus de 700 groupes de l'ensemble du Canada et comprend notamment des centres et abris pour les femmes, des immigrantes et réfugiées, des syndicats, des aborigènes et des métisses, des membres d'organisations de femmes de couleur, des groupes d'universitaires, des groupes d'étudiantes, des groupes de lesbiennes et des associations de femmes d'affaires.

Les modes d'action du CCA sont le lobbying auprès des pouvoirs publics, la recherche et l'élaboration de mesures politiques, l'éducation populaire, les activités de solidarité internationale et les conférences dans un cadre national et international. Le présent rapport fournit des renseignements sur les activités liées à l'Organisation des Nations Unies que le CCA a menées de 1997 à 2000 après avoir obtenu son statut consultatif. Ses activités ont consisté essentiellement à participer à des conférences du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et à d'autres réunions des Nations Unies. Sur le plan national, il a mené des activités visant à faire connaître les résolutions adoptées par l'ONU et à faire pression sur les pouvoirs publics pour leur mise en oeuvre.

Activités

1. 1997

Janvier : Au nom des femmes canadiennes, des représentantes du CCA ont présenté à la seizième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, tenue à New York, un document intitulé « Canada: alternative report to CEDAW ».

2. 1998

Mars : Un membre du Comité exécutif du CCA a participé à la quarante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme à New York et aux activités de lobbying connexes auprès des gouvernements.

3. 1999

Mars : La Présidente, un membre honoraire du Comité exécutif et la coordonnatrice de celui-ci, ont participé à la quarante-troisième session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU à New York.

Le CCA a participé à l'élaboration, sous la direction de l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, du rapport mondial des ONG sur les progrès réalisés par les gouvernements depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing, et de celui des ONG sur les progrès réalisés par les gouvernements après la Conférence internationale sur la population

et le développement (CIPD). Le CCA a publié dans son bulletin trimestriel *À l'Action!* un rapport sur la quarante-troisième session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU.

Action (aux niveaux national et international)

Mars 1999 : Le CCA a rédigé à l'intention de ses membres un rapport sur les progrès réalisés en ce qui concerne la session de la Commission de la condition de la femme et la réunion préparatoire à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle ». Le CCA a participé activement avec d'autres ONG à des activités de lobbying auprès des gouvernements, à l'élaboration de textes concernant en particulier les négociations relatives au Protocole facultatif, les mécanismes institutionnels et la santé et a présenté oralement et par écrit, au nom des femmes canadiennes, une communication aux États Membres au sujet du Protocole facultatif.

Le CCA a collaboré activement avec divers groupements et forums d'ONG, tels que le Women of Colour North-South Caucus, le Groupe de la CEPALC et d'autres centres régionaux à la définition d'un programme de travail mondial pour la prochaine décennie et d'une orientation stratégique pour faire pression auprès des pouvoirs publics au sujet de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. À cet égard, le CCA a fait des interventions critiques pour élargir la concertation et y inclure les femmes marginalisées. Ainsi, à la réunion d'ONG organisée par la Conférence des organisations non gouvernementales ayant le statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies pendant la réunion préparatoire de la session extraordinaire, la Présidente du CCA est intervenue en faveur de la participation effective des femmes autochtones. Cette intervention a contribué à mobiliser un large soutien des ONG pour la représentation des femmes autochtones et leur participation aux débats et aux négociations. Dans le cadre des travaux en cours au niveau national pour assurer l'adoption d'un Protocole facultatif ferme, le CCA est intervenu auprès du Gouvernement fédéral canadien et a organisé une campagne de sensibilisation du public faisant appel à différents médias, y compris la presse écrite et un forum de discussion féministe sur le Web.

4. 2000

Janvier : La Présidente a participé à la réunion préparatoire, à Genève, de la Commission économique pour l'Europe et l'Amérique du Nord (CEE) pour la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous sommes intervenues auprès des gouvernements pour le maintien des engagements pris en ce qui concerne la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et leur amélioration. Avec d'autres ONG, le CCA a contribué à faire inclure dans le texte du document final de la CEE le racisme, dans la mesure notamment où il entraîne des violences à l'égard des femmes.

Mars : La Présidente, un membre honoraire du Comité exécutif et la coordonnatrice de ce dernier ont participé à la quarante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU, qui s'est tenue à New York du 28 février au 17 mars et au Comité préparatoire de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Action

Dans le cadre de la coalition canadienne des organisations non gouvernementales et de la coalition internationale des organisations non gouvernementales, le Comité a activement participé à la rédaction d'un document unifié utilisé pour une démarche centralisée des ONG à l'appui du Programme d'action de Beijing.

Le Women of Colour North/South Caucus, dont le CCA est l'un des membres fondateurs, a organisé pendant la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies un atelier pour mettre en lumière la corrélation entre les problèmes de race et de parité des sexes et le lien entre le processus de la Commission de la condition de la femme et la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, prévue en Afrique du Sud en août-septembre 2001. À de nombreux égards, ce débat était novateur dans le contexte du processus de la Commission. Bien que les femmes noires et les femmes de couleur aient établi le lien entre les problèmes de race et de parité des sexes aussi bien dans leur pays que sur le plan international, les tentatives visant à intégrer cette analyse dans le programme de travail officiel de la Commission se sont révélées un combat difficile.

Le CCA est l'une des organisations fondatrices de la Coalition internationale des femmes pour la justice économique, établie en mars 2000. Il s'agit d'une coalition d'organisations féministes et de personnes du Sud et du Nord de la planète, dont l'objet est d'élaborer des analyses collectives sur les questions de parité des sexes et de justice économique. Elle s'est efforcée d'obtenir des résultats par un nouveau langage, d'étayer les analyses des ONG, de faire pression sur les gouvernements à la table des négociations, et d'élaborer des notes de synthèse destinées à être utilisées comme des outils de mobilisation, et a organisé des réunions sur la parité des sexes et la justice économique.

La Présidente du CCA a participé à une tribune sur l'inclusion de la sexualité parmi les droits de l'homme. C'est le « Lesbian caucus » qui a organisé ce débat, auquel ont participé plus de 150 délégués présents pour les réunions du Comité préparatoire à New York.

1er-5 mai 2000 : La Coordonnatrice du Comité exécutif a participé à la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue à Genève (Suisse). C'était la première réunion tenue dans le cadre du processus international de préparation de la Conférence. À cette réunion, le CCA a joué un rôle important en donnant l'occasion à une ligue canadienne de personnes d'origine africaine d'identifier la question du racisme antinoir comme un obstacle à la participation pleine et égale des Canadiens d'origine africaine dans la société canadienne. Le CCA a également participé activement à l'organisation de forums et d'alliances importants.

2-9 juin 2000 : La Présidente du CCA, un membre honoraire de son Comité exécutif et la Coordonnatrice de celui-ci ont participé au Comité préparatoire de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Le CCA a participé activement à cette session extraordinaire, qui a procédé à un examen et à une évaluation détaillés de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, acceptés par le Canada lors de la quatrième

Conférence mondiale, en 1995, et examiné les nouvelles mesures et initiatives qu'il convenait de prendre pour surmonter les obstacles à la mise en oeuvre du Programme d'action.

La Coordonnatrice du Comité exécutif du CCA est membre du Comité directeur de cette coalition, et a animé, au nom de celle-ci, une tribune visant à sensibiliser le public à la question et y a fait un exposé sur les liens entre le projet de recherche du CCA intitulé « Du niveau local au niveau mondial » et le contexte international.

Décembre 2000 : La Coordonnatrice du Comité exécutif a participé à la réunion préparatoire pour la région Amérique de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue à Santiago.

Action (aux niveaux national et international)

Mai 2000 : La Présidente du CCA a participé à une table ronde électronique, organisée par Condition féminine Canada (agence fédérale chargée des questions relatives aux femmes) et visant à consulter les ONG de femmes canadiennes sur le document final (énonçant les nouvelles mesures et initiatives à prendre pour mettre en oeuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing) dans le contexte canadien.

Juin 2000 : Des sessions d'information sur la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale ont été organisées pour les membres du CCA lors de son assemblée générale annuelle. Un rapport sur la réunion de mars 2000 a été distribué à plus de 200 délégués représentant des groupes membres de tout le Canada. Des documents de synthèse élaborés par les ligues internationales dont le CCA est membre (la Coalition internationale des femmes pour la justice économique et le Women of Colour North/South Caucus) ont également été distribués aux groupes membres comme autant d'outils analytiques destinés à être utilisés dans leurs communautés pour sensibiliser et mobiliser largement les femmes en faveur de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

Dans son bulletin trimestriel *À l'action!*, le CCA a publié des articles sur les réunions préparatoires tenues en mars et la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en juin.

17 octobre 2000 : Le CCA a participé à la réunion organisée avec les chefs de secrétariat de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Par la suite, le CCA a fait partie d'un groupe de femmes qui ont participé activement à une réunion organisée avec le Secrétaire général, Kofi Annan, dans la salle de l'Assemblée générale. La réunion était présidée en son nom par la Vice-Secrétaire générale, Louise Fréchette, et la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, Angela King.

7. Conseil national des femmes du Canada

(Statut consultatif spécial accordé en 1997)

Le Conseil national des femmes du Canada (CNFC), organisation non gouvernementale non partisane et non politique, a été fondé en 1893 avec la mission suivante : « Permettre à toutes les femmes de travailler ensemble à l'amélioration de la qualité de la vie des femmes, des familles et de la société par l'intermédiaire d'un forum d'organisations et de particuliers ».

Le nombre d'adhérents est resté relativement statique, en raison d'une diminution du nombre de sociétés organisées au niveau national, partiellement compensé par des groupes d'étude nouvellement formés.

Les ressources financières restent insuffisantes : le Gouvernement canadien a cessé de fournir un financement général, le remplaçant par des « fonds de projet ». C'est là un processus assez lourd, qui prend du temps. Le CNFC prend des mesures pour renforcer sa base financière.

Le CNFC est affilié au Conseil international des femmes depuis 1905, et contribue activement aux travaux du Conseil régional des femmes des Amériques, sous-ensemble géographique du Conseil international. Le présent rapport porte sur la période écoulée depuis août 1997 et couvre les travaux de la représentante du CNFC auprès de l'Organisation des Nations Unies, les travaux accomplis par le groupe d'étude, et les résolutions pertinentes élaborées ou adoptées ou mises à jour lors des assemblées générales annuelles. Le site Web du CNFC (<www.ncwc.ca>) a des liens avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, publie des bulletins, des rapports et des feuillets d'information du CNFC, ainsi que *NCWC Newsletter*.

1997-1998. Le Conseil d'administration du Conseil national des femmes du Canada a nommé une représentante officielle auprès de l'Organisation des Nations Unies; décidé que faute de ressources financières, le Conseil limiterait sa participation, pour le moment, aux sessions annuelles de la Commission de la condition de la femme de l'ONU.

La représentante du CNFC à l'ONU a participé, au Canada, aux réunions suivantes :

a) L'assemblée générale annuelle du Comité canadien pour le Fonds de développement des Nations Unies pour le femme (UNIFEM);

b) La conférence commune de l'Association canadienne pour les Nations Unies et du Programme des Nations Unies pour le développement sur « la bonne gouvernance et la démocratisation : le rôle des organisations internationales »;

c) Les consultations tenues avec le Ministère des affaires étrangères et du commerce international, dans la perspective de la session annuelle de la Commission des droits de l'homme de l'ONU;

d) La quarante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, qui portait sur la violence contre les femmes, les filles, les droits fondamentaux des femmes et les femmes dans les conflits armés, le Protocole facultatif relatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de

discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et un atelier sur la Cour pénale internationale.

Parmi les autres activités du CNFC, on peut citer :

a) L'envoi d'une lettre au Ministre pour intervenir en faveur d'une femme réfugiée;

b) La participation à « Campagne 2000 » pour un programme d'action en faveur de l'enfance et de la lutte contre la pauvreté chez les enfants;

c) L'envoi de lettres aux pouvoirs publics sur l'Accord multilatéral sur les investissements;

d) La participation au réseau de dirigeantes de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

Le CNFC a adopté des résolutions sur la violence contre les femmes (98.1); la diversité biologique et la sécurité biologique au Canada (98.3), la mondialisation et la négociation d'accords commerciaux multilatéraux (98.6), la création d'une cour pénale internationale qui soit efficace et juste (98.10); et l'analyse et les indicateurs économiques par sexe (EM:98.1).

1998-1999. Le CNFC a participé aux conférences et consultations suivantes :

a) L'examen de la résolution 98.10 du CNFC, à l'appui de la participation du Gouvernement canadien aux préparatifs de la Cour pénale internationale;

b) La participation aux travaux de l'International Women's Caucus for Gender Justice, au moyen de lettres et de courriers électroniques, durant la Conférence diplomatique de plénipotentiaires sur l'établissement d'une cour pénale internationale, tenue à Rome du 15 juin au 17 juillet 1998;

c) Les tables rondes canadiennes pour un désarmement nucléaire, avec l'adoption d'une motion à l'assemblée générale de 1999, réaffirmant la politique du CNFC concernant le désarmement nucléaire;

d) Les conférences de réflexion sur la position canadienne concernant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) à l'Université de York, où 15 organisations féminines étaient présentes;

e) La Conférence internationale tenue à Edmonton, du 26 au 28 novembre 1999, pour marquer le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme;

f) L'envoi de deux participantes au forum tenu avec les autorités gouvernementales pour préparer la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'évaluer la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement à Hull, du 22 au 24 mars 1999;

g) Une séance de coordination organisée par l'Institut canadien de recherche pour la promotion de la femme, en vue de préparer la quarante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, de l'ONU;

h) La quarantième assemblée générale annuelle de la Commission canadienne pour l'UNESCO;

i) Une intervention auprès des autorités fédérales et provinciales au sujet de l'incarcération de jeunes délinquants dans des cellules en contact direct avec des adultes contrairement aux dispositions de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (le Canada est signataire);

Le CNFC a participé à la quarante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, et notamment aux réunions d'organisations non gouvernementales portant sur le Protocole facultatif à la CEDAW, et à des réunions avec des organisations non gouvernementales portant sur la santé de la femme, les mécanismes institutionnels et les organes nationaux, ainsi qu'aux réunions des groupes de rédaction, pour l'accréditation des organisations non gouvernementales et le Global Alternative Report.

Le CNFC a adopté une motion portant sur sa participation à la rédaction du Global Alternative Report.

Le CNFC a également adopté les résolutions suivantes en vue de les transmettre au Conseil international des femmes, pour examen à sa réunion triennale en 2000 : Application de la Convention relative aux droits de l'enfant (99.1); Convention internationale pour l'aide humanitaire (99.2); Discrimination contre les pauvres (99.3); Souveraineté économique et pratiques équitables en matière de droit du travail (99.5.b); Mesures à prendre contre le changement climatique mondial (99PU.2); Les femmes et le sida (99PU.3); L'avenir des femmes âgées (texte proposé par le Conseil international des femmes); Annulation de la dette non viable des pays les moins avancés (99EM.2); La taxe Tobin (99EM.3); L'action pour la paix (99EM.6); La ratification du Statut de Rome établissant la Cour pénale internationale (99EM.7); Un modèle différent d'accord sur les investissements (99.7).

Projet spécial contre la violence : forum d'analyse des causes du phénomène : les femmes et les filles victimes ou auteurs des actes de violence.

1999-2000. Le CNFC a continué à participer :

a) Aux réunions du Comité de la marche des femmes canadiennes, notamment sur l'élaboration du programme, les demandes à formuler, les activités de démarchage;

b) La présidente, la présidente élue et une représentante au CNFC ont assisté à une réunion spéciale du Département de l'information organisée à l'intention des ONG lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale;

c) Le CNFC a présenté un mémoire à la Commission parlementaire pour la réforme électorale, affirmant la nécessité de faciliter la tâche des femmes qui souhaitent être candidates aux élections;

d) Le CNFC a participé à la Conférence de l'Alliance féministe canadienne pour l'action internationale, en vue de préparer la quarante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU;

e) Le CNFC a assisté à la quarante-quatrième session de cette commission en travaillant avec la réunion des ONG pour l'environnement, le Groupe des ONG de la CEE, celui du Groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis, Canada, Nouvelle-Zélande) et le Groupe des ONG du Commonwealth;

f) Le CNFC a participé à la table ronde électronique sur la condition de la femme au Canada en vue de consultations pour les négociations sur le document de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle »;

g) Le CNFC a envoyé une déléguée à la conférence sur « Les femmes, la famille et la santé » organisée par l'Organisation mondiale de la santé, l'UNESCO, Air France et Nestlé, à Buenos Aires (Argentine);

h) Le CNFC a organisé dans l'ensemble du Canada des activités locales pour célébrer l'Année internationale des personnes âgées;

i) Il a participé à une table ronde pour un programme d'action national pour l'enfance (pour lutter contre la pauvreté chez les enfants).

Le CNFC a adopté les résolutions suivantes : Protéger l'enfant contre la violence physique (2000.2); Améliorer les normes et les conditions de travail dans l'industrie de l'habillement (2000.6); Prestations sociales en faveur de l'enfance (2000.PU.3).

À l'Assemblée générale annuelle de juin 2000, plusieurs motions ont été adoptées tendant à ce que : a) une politique d'orientation soit élaborée s'agissant de la traite des femmes et de la prostitution des femmes et des enfants en 2000-2001; b) le CNFC écrit au Ministre des finances pour s'assurer que l'analyse par sexe est bien utilisée dans le cadre de l'action du Gouvernement canadien en vue d'assurer une parité complète entre les sexes.

2000. Le CNFC a élaboré un projet intitulé « L'économie du troisième âge : assurer notre avenir ». Le CNFC a envoyé une représentante à la réunion organisée par le Département de l'information de l'ONU à l'intention des ONG lors de l'Assemblée générale; le texte de la contribution canadienne aux travaux de la CEDAW a été diffusé à tous les conseils : des textes de résolutions ont été établis pour étudier a) la prostitution et la traite, b) la politique canadienne de l'immigration et c) le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

8. Les sentiers de la paix

(Statut consultatif spécial accordé en 1989)

L'Association Les sentiers de la paix est une organisation non gouvernementale internationale, à but non lucratif, non partisane, éducative, pluriculturelle, dont la mission est de renforcer la culture de la paix pour défendre l'esprit des Nations Unies, en contribuant à la réalisation de leurs objectifs par des actions concertées, des programmes, des manifestations spéciales, des consultations et la création de réseaux.

La déclaration de mission de cette organisation est la base de son activité :

> « Agissant de concert, nous espérons améliorer la qualité de nos institutions, de notre environnement, de notre avenir et de notre existence. Par la coopération, nous donnons une expression concrète à l'esprit qui nous unit de la façon la plus diverse ».

L'Association Les sentiers de la paix continue à avoir des affiliations géographiques avec des organisations dans le monde entier, participant à l'initiative « Nous les Peuples ». Les sources de financement proviennent des contributions de particuliers, des subventions accordées par des fondations, et la rémunération de consultations et divers honoraires.

Depuis 1997, l'Association Les sentiers de la paix a travaillé, en consultation avec le Département de l'information de l'ONU, à l'organisation annuelle d'une manifestation de la jeunesse pour la Journée internationale de la paix, au Siège de l'ONU. Les programmes changent d'année en année, et, chaque fois, la salle de conférence du Siège de l'ONU est remplie d'étudiants provenant de la région de New York. Mme Annan prononce l'ouverture de la manifestation, chaque année, lors de la cérémonie mondiale du lever des drapeaux de la paix, les enfants adressent des messages de paix à tous les pays. Ces programmes ont profité de la participation de nombreuses personnalités.

En 2000, la Journée internationale de la paix s'appelait la Journée de la paix du Millénaire. L'Association Les sentiers de la paix a beaucoup contribué à relier l'UNESCO à cette manifestation, pour la présentation, au Président de l'Assemblée générale, d'une pétition revêtue de milliers de signatures.

Par l'initiative « Nous les Peuples », et grâce à l'Internet, l'Association Les sentiers de la paix contribue beaucoup au succès de la Journée internationale de la paix, avec 250 organisations partenaires de toutes les régions du monde. La Journée internationale de la paix est célébrée dans les écoles, dans les lieux de culte et parmi les collectivités locales de plus de 40 pays.

En notre qualité de secrétariat international de l'initiative « Nous les Peuples », messager de la paix pour les Nations Unies depuis 1989, l'Association produit et présente le rapport annuel au Secrétaire général. Ces rapports comportent les principales contributions des organisations participantes à la consolidation de la paix. Les sentiers de la paix est une association qui inspire également différents partenaires de l'initiative.

L'Association a étroitement travaillé avec l'UNESCO à l'organisation de la Journée internationale de la paix en 1999. À cette occasion a été lancée, en 2000,

l'Année internationale de la culture de la paix, au Siège de l'ONU. La Décennie internationale pour la culture de la paix a également été lancée en 2000 à l'occasion de la Journée internationale de la paix. L'Association demeure un partenaire actif de l'UNESCO dans le cadre de la Décennie internationale pour la culture de la paix et la non-violence pour les enfants du monde, 2001-2010.

L'Association, qui participe activement au partenariat interconfessionnel pour l'environnement, du PNUE, est mentionnée dans la publication issue de la coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Earth and Faith*. L'Association est également accréditée auprès de l'UNICEF.

L'Association Les sentiers de la paix a participé aux travaux des comités préparatoires de plusieurs grandes conférences des Nations Unies. Les représentants de l'Association ont assisté aux conférences organisées par le Département de l'information, chaque année en septembre, à l'intention des ONG (1997, 1998, 1999, 2000). En 2000, l'Association a organisé et présidé l'une des réunions organisées à midi à l'intention des ONG, sur le thème « Création de réseaux pour la mondialisation de la paix ».

L'Association a participé à l'examen quinquennal en 1997 et en 2000 des Conférences des Nations Unies sur l'environnement et le développement et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à New York, au Forum mondial de la jeunesse organisé au Portugal en 1998, et à l'Appel de La Haye pour la paix (1999) ainsi qu'à l'Assemblée du Millénaire, à New York (2000).

L'Association Les sentiers de la paix a à plusieurs reprises exercé des fonctions de direction de la communauté des ONG, puisqu'elle a participé au Comité exécutif du Département de l'information (1996-1998) et, depuis 1996, date de sa création, au Values Caucus Council, qui organise chaque mois des réunions à l'intention des ONG, des rencontres régulières où viennent des représentants permanents invités pour faire connaître les valeurs de leur pays, ainsi qu'à des manifestations spéciales telles que le déjeuner organisé en décembre 2000 à l'intention des ambassadeurs, pour examiner les valeurs figurant dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) et le rapport du Secrétaire général sur le Millénaire.

L'Association Les sentiers de la paix participe à divers comités d'ONG : le Comité des ONG confessionnelles, le Comité chargé de faire connaître les Nations Unies, les Comités de la décennie des peuples autochtones, le Groupe de travail de l'UNICEF sur la situation des petites filles, le Comité de la liberté de religion et de conscience, les Comités d'ONG sur la jeunesse et la condition de la femme.

L'Association est désireuse de promouvoir la culture de la paix par le dialogue interconfessionnel. Elle a fait office de Comité directeur de l'United Religions Initiative (URI), qui est l'une des retombées de la célébration à San Francisco du cinquantième anniversaire de l'ONU, et qui est un réseau mondial de groupes interconfessionnels travaillant ensemble sur des projets et sur des priorités régionales (1995-2000). L'Association Les sentiers de la paix a aidé l'URI à être candidate au statut d'ONG auprès du Département de l'information, statut qui a été accordé en 2000.

Au Parlement des religions du monde, tenu au Cap, en Afrique du Sud, en 1999, l'Association Les sentiers de la paix a organisé un atelier sur la culture de la

paix et a aidé à organiser une importante manifestation à Robben Island avec la World Peace Prayer Society.

L'Association Les sentiers de la paix a aidé à organiser le service interconfessionnel annuel de célébration de l'action de l'ONU, organisé par le Centre interconfessionnel, à New York, et avec le Temple de la compréhension mutuelle, en 1998. Le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale, des ambassadeurs, des membres du personnel des Nations Unies, des représentants d'ONG et des membres du public assistent à cet office annuel.

L'Association Les sentiers de la paix a coprésidé le Forum interconfessionnel de la jeunesse, à l'appui du Sommet mondial du Millénaire, qui a réuni des dirigeants religieux et spirituels, organisé à l'ONU en 2000. Il a rassemblé 120 jeunes de 12 traditions religieuses différentes, de 8 États différents, qui ont travaillé ensemble pendant deux jours, pour échanger leurs vues sur les différentes traditions et rédiger un document à l'intention des dirigeants religieux. Ces jeunes ont assisté à l'ouverture de l'Assemblée du Millénaire.

L'Association Les sentiers de la paix travaille étroitement avec la Société mondiale des prières pour la paix (WPPS), qui organise chaque année un festival de la paix et plante un arbre de la paix. L'Association Les sentiers de la paix et cette société, en janvier 1999, ont travaillé avec l'ONU-Habitat et avec des représentants de la jeunesse, à Nairobi, pour organiser une cérémonie de plantation de l'arbre de la paix, qui a rassemblé 1 000 habitants de cette ville, désireux de célébrer la mémoire des victimes de l'attentat à la bombe contre l'ambassade des Nations Unies à Nairobi. Le Secrétaire général, M. Kofi A. Annan, a adressé un message au Kenya à l'occasion de la plantation de cet arbre de la paix.

L'Association Les sentiers de la paix, travaillant avec la Société kényenne d'aide aux aveugles, a organisé le projet qui a rassemblé et distribué des postes de radio aux jeunes qui ont perdu la vue ou ont été blessés aux yeux par suite de l'attentat à la bombe.

En 2000, l'Association Les sentiers de la paix et la Société mondiale des prières pour la paix (WPPS) ont organisé une cérémonie interconfessionnelle et ont planté un arbre de la paix à Béthanie (Jordanie) dans le cadre des travaux de l'Institut international de la paix par le Sommet du tourisme. Ce sommet a publié la Déclaration d'Amman pour la paix par le tourisme, dont l'Assemblée générale a pris note dans sa résolution 56/212 du 21 décembre 2001, intitulée « Code mondial d'éthique du tourisme ».

La « saison de non-violence », manifestation qui a duré du 30 janvier au 4 avril, a marqué, sur une période de 64 jours, l'intervalle qui s'écoule entre les anniversaires du mahatma Gandhi et de Martin Luther King. L'Association Les sentiers de la paix contribue activement à l'organisation d'une équipe de travail, à New York, depuis 1997. Les manifestations d'ouverture et de clôture, à New York, sont organisées annuellement aux Nations Unies. Le prix Gandhi-King de la non-violence a été décerné au Secrétaire général de l'ONU, Kofi A. Annan, en 1999, au Président Nelson Mandela en 2000 et à Global Kids en 2001. Le petit-fils du mahatma Gandhi, Arun, est fondateur de ce programme international et la famille de Martin Luther King y participe activement. L'Association Les sentiers de la paix a ouvert un site Gandhi-King pour promouvoir cette manifestation en 1997. On trouvera ci-joint le texte d'une lettre de Coretta Scott King qui remercie

l'Association Les sentiers de la paix pour sa contribution importante à l'enseignement des principes de la non-violence.

Pour le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Association Les sentiers de la paix a organisé un service interconfessionnel, à New York, le 10 décembre 1998. Avec le Secrétariat de l'ONU, l'Association a également organisé une exposition de sculptures dues à Anne Mimi Sammis intitulée « Mille ans de paix », en mars 1999.

9. Robert F. Kennedy Memorial

(Statut consultatif spécial accordé en 1993)

Introduction

Le Robert F. Kennedy Memorial s'attache à promouvoir le respect des droits de l'homme et de la justice sociale conformément au droit international relatif aux droits de l'homme et aux principes des Nations Unies. L'association cherche à accomplir ses objectifs grâce à plusieurs programmes. Le prix de journalisme Robert F. Kennedy est décerné à des auteurs et à des journalistes, de la presse parlée ou écrite, dont le travail reflète le souci, cher à Robert F. Kennedy, « de défendre la cause des pauvres, de ceux qui n'ont aucun pouvoir, et de lutter pour une justice honnête et impartiale ». Le National Youth Project (RFK Fellows Program) cherche à donner aux jeunes des villes américaines les compétences nécessaires pour devenir les dirigeants de leur collectivité, tout en créant des projets originaux visant à répondre aux besoins importants des centres urbains. Le prix Robert F. Kennedy pour les droits de l'homme salue l'action de personnalités qui se sont élevées contre l'oppression et qui, dans la non-violence, cherchent à faire respecter l'intégralité des droits de l'homme.

Le Centre Robert F. Kennedy pour les droits de l'homme réalise des projets qui visent à compléter ou à mettre en valeur l'action pour les droits de l'homme des lauréats du prix R.F. Kennedy pour les droits de l'homme et qui encouragent le respect des droits de l'homme dans les pays des lauréats. Le Centre sensibilise l'opinion aux problèmes de droits de l'homme, à la nécessité de mettre un terme aux violations des droits de l'homme et d'encourager les gouvernements et les organisations internationales, de même que les particuliers, à adopter ou suivre des politiques propres à assurer le respect des droits de l'homme consacrés par la communauté internationale. Grâce à ses relations avec les lauréats du prix, les organisations auxquelles le Centre est affilié, et d'autres militants dans le pays, le Centre cherche à amplifier l'effet de leur action et à faire connaître les enseignements dégagés grâce à elle à la communauté internationale des défenseurs des droits de l'homme.

Le RFK Memorial n'est pas à proprement parler une organisation ayant des membres affiliés. Il est doté d'un comité consultatif international actuellement composé de 60 membres qui sont des personnalités du monde entier et qui proposent des candidatures au prix RFK pour les droits de l'homme. Les membres du Comité consultatif sont choisis pour leur bonne connaissance de leur région ou de leur thème de spécialisation. Les pays d'origine des membres de ce comité sont actuellement les suivantes :

> **Afrique** : Afrique du Sud, Botswana, Kenya, Ouganda et Sénégal; **Amérique** : Argentine, Bolivie, Canada, Chili, États-Unis, Mexique, Pérou et Venezuela; **Asie et Moyen-Orient** : Chine, Inde, Pakistan, Philippines ainsi que les territoires palestiniens occupés; **Europe** : Allemagne, France, République fédérale de Yougoslavie, République tchèque et Royaume-Uni; **Autres régions** : Australie.

Les membres de ce comité consultatif international sont spécialisés dans plusieurs problèmes de droits de l'homme : droits fondamentaux des femmes, droits des réfugiés et des immigrants, lutte contre l'impunité, lutte contre la torture, droit à

la santé, liberté confessionnelle et liberté de conscience, droits des populations autochtones, liberté d'association, liberté d'expression, lutte contre la discrimination raciale.

Les principaux interlocuteurs du RFK Memorial sont les lauréats du prix Robert F. Kennedy pour les droits de l'homme, avec lesquels le Centre pour les droits de l'homme a noué des relations étroites de collaboration. Les lauréats du prix sont jusqu'à présent originaires des pays suivants :

Afrique : Afrique du Sud, Kenya, Libéria, Malawi et Soudan; **Amérique** : Colombie, El Salvador et Guatemala; **Asie et Moyen-Orient** : Chine, Inde, Indonésie, Israël, République de Corée, Viet Nam ainsi que les territoires palestiniens occupés; **Europe** : Pologne et Turquie.

Le financement du RFK Memorial n'a pas changé depuis 1996. Il provient toujours de contributions privées et de campagnes et de collectes de fonds. Il reçoit aussi un soutien d'autres fondations. Le National Youth Project a ainsi reçu des subventions du Gouvernement des États-Unis, pour l'action qu'il mène. Le Centre pour les droits de l'homme n'est financé par aucun gouvernement. Cependant, à la demande du lauréat indonésien, en 1999, le Centre a accepté d'être la filière par laquelle est passée une subvention accordée par l'USAID à la Fondation indonésienne d'aide juridique et d'un montant de 127 396 dollars.

Participation à des réunions du Conseil économique et social, de ses organes subsidiaires et d'autres organes des Nations Unies

Le RFK Memorial a participé chaque année aux sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme, depuis 1994. À ces sessions, il a mené les activités suivantes :

Cinquante-troisième session de la Commission des droits de l'homme, 1997

- Exposé sur la situation des droits de l'homme en Chine

Cinquante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme, 1998

- Exposé oral sur les violations des droits de l'homme et sur les lois nationales en matière de sécurité
- Déclaration orale commune sur les droits de l'homme et libertés fondamentales et sur le programme et les méthodes de travail de la Commission des droits de l'homme

Cinquante-cinquième session de la Commission des droits de l'homme, 1999

- Déclaration sur les dispositions nationales qui restreignent l'exercice de la liberté d'association, d'expression et d'information
- Déclaration orale sur les violations des droits de l'homme et les lois nationales relatives à la sécurité

Cinquante-sixième session de la Commission des droits de l'homme, 2000

- Déclaration orale commune sur l'organisation des travaux de la session, y compris sur la situation des droits de l'homme en Colombie
- Déclaration orale sur les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où que ce soit dans le monde

• Déclaration orale sur l'indépendance de la magistrature

Durant la cinquante-sixième session de la Commission, le Centre a organisé, avec d'autres organismes, trois séances publiques d'information sur le respect de la légalité, la lutte contre l'impunité et l'obligation de rendre des comptes.

Le Centre pour les droits de l'homme a participé à la Conférence préparatoire, pour les Amériques, tenue en décembre 2000 à Santiago (Chili) en vue de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Le Centre a également fourni des informations aux représentants de gouvernement sur la question de la discrimination dans le travail ou en raison de l'origine ethnique.

Coopération avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies et autres activités pertinentes

Le Centre pour les droits de l'homme continue à coopérer avec les procédures spéciales instituées par la Commission des droits de l'homme, chaque fois que cela est possible. Il s'est félicité de la création du Bureau représentant le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Bogota et depuis 1998 il entretient une correspondance régulière avec ce bureau, sur les questions relatives à la défense des droits de l'homme en Colombie. Le Centre a également apporté une assistance à la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala en 1995 et 1996, au moment où était préparé le rapport, publié en 1996, intitulé *Civil Patrols and their Legacy: Overcoming Militarization and Polarization in the Guatemalan Countryside* (Action des patrouilles de civils, lutte contre la militarisation et la polarisation dans les zones rurales du Guatemala). Le Centre a fourni des informations au Rapporteur spécial sur l'indépendance de la magistrature, dans l'optique de la préparation de sa mission de 1999 au Guatemala. En 1998, le Centre pour les droits de l'homme a soumis un rapport sur la violence exercée par des militaires contre des femmes en Irian Jaya, au Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences.

Gay McDougall, spécialiste qui est membre du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale, est également membre du Conseil d'administration du RFK Memorial.

10. Women's Missionary Society of the African Methodist Episcopal Church

(Statut consultatif spécial accordé en 1985)

La Women's Missionary Society of the African Methodist Episcopal Church (WMS) a été créée en 1864; sa déclaration de mission est la suivante : « s'efforcer de répondre aux besoins et aux préoccupations des habitants du monde entier, par une alliance assez puissante pour adresser un message convaincant, susciter un enthousiasme contagieux et propager l'enseignement de l'Évangile dans le monde entier ». La Société est l'antenne d'action sociale de l'Église épiscopalienne méthodiste, qui a créé des sociétés dans le monde entier et qui regroupe environ 800 000 femmes. La WMS est active en Afrique du Sud, aux Bahamas, aux Bermudes, aux États-Unis, au Guyana, en Haïti, en Jamaïque, en Namibie, en République dominicaine, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au Suriname, à la Trinité-et-Tobago, ainsi qu'en Afrique centrale, en Afrique australe et en Afrique occidentale. La Société s'occupe surtout des questions qui préoccupent les femmes, les enfants et les familles, mais considère que c'est dans son intégralité qu'une collectivité locale peut être secourue.

La Société travaille également en affiliation avec plusieurs autres organisations : la Church Women United, le National Council of Negro Women, la Fédération mondiale des femmes méthodistes, Bread for the World, Children's Defense Fund et plusieurs commissions du Conseil mondial des Églises et du Conseil national des Églises (États-Unis). La WMS est également accréditée auprès du Département de l'information de l'ONU et assiste souvent aux réunions hebdomadaires de cet organisme des Nations Unies ainsi qu'à la conférence annuelle des ONG qui se tient en septembre chaque année.

Durant les quatre années couvertes par le présent rapport (1997-2000), la WMS a exercé les prérogatives attachées à sa qualité d'ONG dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social en proposant ses opinions et plusieurs recommandations, en répondant à des questionnaires, ou en soumettant des déclarations écrites. La WMS a également participé activement à la création d'une bibliothèque de référence correspondant aux problèmes traités par elle. La WMS a diffusé des informations et des documents relatifs aux programmes et projets des Nations Unies auprès des groupes les plus divers. Une conférence annuelle, qui dure deux jours, a lieu aux Nations Unies, en octobre, et les membres de la Société essaient à l'occasion d'assister à des ateliers et des séminaires où sont invités des représentants de divers organismes des Nations Unies. Les questions analysées concernent généralement les droits de l'homme; Mme Sheila Dauer, Directrice du Programme de défense des droits des femmes à Amnesty International a facilité la participation de membres de la Société et d'autres personnes à ces réunions. Les membres de la Société ont également été encouragés à participer aux activités des Nations Unies organisées à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en 1998.

Après un exposé devant l'une des réunions de la Société, par Mme Rebecca Rios-Kahn, de la Division des droits de l'homme, la Société a lancé une campagne de démarchage auprès des législateurs américains en vue de la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des

femmes (CEDAW) et par le canal du Bureau de l'Église méthodiste unie qui s'occupe des Nations Unies, elle est devenue un membre du projet « CEDAW ». Les représentantes de la WMS ont assisté à la vingt et unième session de la Conférence des parties à cette convention en juin 1999.

Lors d'une autre conférence de sensibilisation des ONG, M. Andrew Radar, du Bureau de liaison de l'UNESCO, a été invité à faire une communication et à faire connaître ses perspectives sur Haïti et sur la Zambie ainsi que sur les travaux de l'UNESCO menés en partenariat avec les gouvernements de ces deux pays. La question du sida et d'autres questions de santé publique, de justice environnementale et les travaux de l'UNICEF et de nombreuses autres organisations intéressent également la WMS. Lors d'un séminaire organisé par la Société, des représentants des missions permanentes de l'Afrique du Sud, de la Namibie et de l'Ouganda ont participé à un examen de la question de la pandémie du sida et de la grave paupérisation de l'enfance qui en résulte. Dans le cadre de la participation de la WMS à l'examen de la crise de la dette, M. Edoardo Nsimba, économiste aux Nations Unies, a été invité à faire un exposé sur l'appauvrissement incessant de l'Afrique sous l'effet du fardeau de la dette de beaucoup de pays africains. La Société a été invitée à exercer son influence et à poursuivre la lutte pour l'allégement de la dette lancée lors du Jubilé 2000. Ces conférences ont rassemblé un auditoire nombreux; les questions examinées et l'information communiquée ont aidé à élaborer la programmation sociale et économique de la WMS aux niveaux local et international.

À la conférence d'octobre 2000, l'orateur invité était le Secrétaire général, M. Kofi Annan, mais en raison de la situation au Moyen-Orient, et de ses déplacements, il n'a pu honorer cette invitation. Il a été remplacé par la Sous-Secrétaire générale aux relations extérieures, Jillian Sorensen. Le thème de la conférence était « La mobilisation contre la pauvreté : agir, réagir, tirer des leçons ».

Il existe une abondante information sur les objectifs des Nations Unies et la WMS l'a diffusée par des moyens électroniques ou par des publications. Sa principale publication, *Missionary Magazine*, publié tous les deux mois, est largement distribuée aux États-Unis et à l'étranger. Les représentants de l'ONG proposent des articles deux fois par an. Une autre publication, *The Missionary Missive*, est un bulletin trimestriel publié par la Société; c'est un autre moyen de diffuser des informations. Les représentants de l'ONG utilisent également un grand nombre de rapports et de documents des Nations Unies que la Société transmet électroniquement aux bureaux de liaison régionaux, en vue d'une large diffusion.

La Société a également obtenu en 1985 le Statut consultatif auprès du Conseil économique et social et du Département de l'information en qualité d'organisation non gouvernementale. Ce statut de la WMS a considérablement élargi ses perspectives sur son action mondiale et a également été un moyen d'entretenir des relations avec d'autres organisations qui s'occupent des femmes et de l'enfance, de la paix et de la justice, de la santé publique et de la défense des droits de l'homme. Ainsi reliée aux vastes ressources qu'offrent les Nations Unies, la WMS peut étendre son action pour aider ses interlocuteurs naturels à la fois aux plans national et mondial.